

call for climate justice



Action climatique contre le cimentier suisse Holcim

Les plaignant·e·s indonésiens demandent la protection de leurs droits

Dossier sur les débats principaux du 3 septembre 2025

Une campagne de



En collaboration avec



Table des matières

1. Introduction
2. Contexte des débats principaux
3. Contexte de l'affaire
4. Cartes
5. L'histoire d'Asmania
6. L'histoire d'Arif

Introduction

Le réchauffement climatique entraîne une élévation du niveau de la mer et détruit les moyens de subsistance de la population de l'île indonésienne de Pari. Holcim, le groupe suisse spécialisé dans le ciment, est largement responsable de cette situation. Quatre habitant·e·s réclament désormais justice : en février 2023, ils ont déposé une plainte contre Holcim en Suisse. Ils veulent être indemnisés pour les dommages déjà causés. Ils exigent que Holcim baisse rapidement ses émissions de CO2. Ils demandent aussi que la multinationale polluante participe aux coûts des mesures de protection contre l'élévation du niveau de la mer à Pari.

Le 3 septembre 2025, une première audience aura lieu au Tribunal cantonal de Zoug. Il s'agira de clarifier si le tribunal autorise la plainte et accorde ainsi une protection juridique aux plaignant·e·s.

Ce sera la première fois qu'un groupe suisse devra répondre juridiquement de son rôle dans les changements climatiques. L'Entraide Protestante Suisse (EPER), l'organisation indonésienne pour l'environnement WALHI et le European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR) soutiennent le Call for Climate Justice pour plus de justice climatique lancé par les habitant·e·s de Pari.

L'affaire est d'actualité : la catastrophe de Blatten a montré l'ampleur des dégâts causés par les changements climatiques. Mais ce phénomène ne touche pas uniquement les Alpes. Il frappe aussi l'île sur laquelle vivent Ibu Asmania, Arif Pujianto, Edi Mulyono et Pak Bobby. Cette île disparaît lentement sous les eaux. Fin mai, dans le cadre d'une affaire similaire (Saúl Luciano Lliuya vs RWE), un tribunal allemand a décidé que des « multinationales polluantes » – comme Holcim –, qui ont largement contribué à ces dommages en raison de leurs émissions massives, pouvaient être tenues responsables des risques climatiques.

L'affaire est historique : ce sera la première fois que des personnes vivant dans un pays du Sud, qui subissent directement les conséquences des changements climatiques, se retrouveront devant un tribunal suisse face à des représentant·e·s d'une multinationale qui est coresponsable de leur situation. Deux des plaignant·e·s, Ibu Asmania et Arif Pujianto, viendront en Suisse et assisteront aux auditions dans la salle d'audience à Zoug. La décision ne sera probablement pas rendue le jour même.

Contact

Daniel Tillmanns, EPER ; daniel.tillmanns@eper.ch; +41 78 678 52 78

Philipp Jedamzik, ECCHR ; presse@ecchr.eu; +49 30 29 68 05 91

Si vous souhaitez obtenir les **coordonnées d'expert·e·s en droit** (suisse ou venant d'autres pays), veuillez contacter Lorenz Kummer (lorenz.kummer@heks.ch).

Vous trouverez plus d'informations sur l'affaire ici :

<https://callforclimatejustice.org/fr>.

Vous trouverez des photos et des cartes ici :

<https://heks.picturepark.com/s/uP57J9kv>

Contexte des débats principaux

Quel est l'objet des débats principaux du 3 septembre 2025 ?

La procédure est actuellement limitée à l'examen des conditions de recevabilité. L'objet des débats principaux sera donc de déterminer si les conditions de recevabilité de la plainte sont remplies et si le tribunal entrera en matière sur la plainte, c'est-à-dire s'il l'examinera sur le fond. À l'occasion des débats principaux, les parties se rencontreront pour la première fois dans la salle d'audience et plaideront oralement sur cette question. Aucune autre mesure, telle que l'administration des preuves, n'a été annoncée.

L'évolution de la procédure après les débats principaux dépendra de la gestion de la procédure par le tribunal, et est donc inconnue pour l'instant. Le droit de procédure permet notamment de rendre une décision immédiatement à la fin des débats principaux, ou au contraire seulement dans les semaines ou les mois qui suivent l'audience.

Les aspects négociés le 3 septembre 2025 sont centraux pour les questions de justice climatique et de protection juridique des personnes affectées par les changements climatiques en Suisse. Une décision positive impliquerait que les répercussions des changements climatiques ne constituent pas une zone de non-droit dans le droit civil suisse et que les personnes dont l'existence est menacée par le dérèglement climatique aient accès à une protection juridique.

Existe-t-il des décisions d'autres tribunaux dans des affaires similaires ?

En Suisse, il s'agit de la première plainte climatique contre une entreprise et donc de la première procédure de ce type. À l'étranger, des tribunaux ont déjà statué sur des affaires comparables. Leurs motifs ne sont évidemment pas contraignants pour le tribunal zougais, mais peuvent fournir une orientation précieuse. Dans les affaires en question, par exemple en Allemagne, aux Pays-Bas, en Italie et en Nouvelle-Zélande, les tribunaux ont clairement affirmé la justiciabilité de plaintes climatiques comparables et ont estimé que des examens matériels minutieux étaient nécessaires.

Quelle est l'importance des débats principaux ?

Les débats principaux sont importants, car ils donneront au tribunal l'occasion d'entendre les arguments des deux parties et de les examiner attentivement. Du point de vue de l'EPER, de WALHI et de l'ECCHR, le 3 septembre 2025 représente en outre une étape importante dans la lutte pour la justice climatique : ce sera la première fois que des personnes vivant dans un pays du Sud, qui subissent directement les conséquences des changements climatiques, se retrouveront devant un tribunal suisse face à des représentant-e-s d'une multinationale qui est coresponsable de leur situation. L'importance de ce moment est également soulignée par le fait qu'Ibu Asmania et Arif Pujianto ont décidé de se déplacer en personne pour les débats principaux. Nous espérons que leur récit sur la manière dont ils sont affectés par les changements climatiques et leur demande de justice climatique trouveront une oreille attentive non seulement auprès du tribunal, mais aussi auprès de la population suisse.

Contexte de l'affaire

De quoi s'agit-il ?

Aujourd'hui, les changements climatiques menacent déjà les droits humains de millions de personnes dans le monde. L'élévation du niveau de la mer dans le monde entier est une répercussion directe des changements climatiques. Sur l'île de Pari, elle a déjà endommagé les maisons, les rues et les commerces. Les habitant-e-s doivent donc prendre des mesures pour protéger leur habitat. Or, ils assument eux-mêmes les coûts pour ce faire, alors qu'ils ont à peine contribué aux changements climatiques. D'ici 2050, une grande partie de l'île de Pari devrait être sous l'eau en raison du réchauffement climatique, et les moyens de subsistance de ses 1500 habitant-e-s devraient disparaître. Cette situation est injuste. Le groupe suisse Holcim est le leader mondial

dans l'industrie du ciment. Il fait partie des 100 entreprises qui émettent le plus de CO₂. Avec ses émissions excessives de dioxyde de carbone ces dernières décennies, le groupe a largement contribué aux changements climatiques. Au nom de la population de l'île, Ibu Asmania, Arif Pujianto, Edi Mulyono et Pak Bobby ont donc décidé d'entreprendre des démarches juridiques à l'encontre du groupe.

Ils demandent à Holcim :

1. une réparation proportionnelle de leurs dommages causés sur l'île de Pari qui sont liés aux changements climatiques ;
2. une réduction de ses émissions de CO₂ de 43 % d'ici 2030 et de 69 % d'ici 2040, par rapport aux niveaux de 2019 ;
3. une contribution proportionnelle aux mesures d'adaptation nécessaires sur l'île de Pari.

Les chiffres ci-dessus concordent avec l'objectif fixé par l'accord de Paris sur le climat de limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C.

Qui sont Ibu Asmania, Arif Pujianto, Edi Mulyono et Pak Bobby ?

Ibu Asmania, Arif Pujianto, Edi Mulyono et Pak Bobby sont des habitant·e·s de l'île de Pari, en Indonésie. Tou·te·s les quatre ont subi des dommages et des pertes dans leur activité à cause des inondations répétées sur l'île. En juillet 2022, Ibu Asmania, Arif Pujianto, Edi Mulyono et Pak Bobby ont déposé une requête de conciliation à Zoug (Suisse), où se trouve le siège de Holcim. Une audience de conciliation a eu lieu en octobre 2022. Aucun accord à l'amiable n'ayant été trouvé lors de cette audience, les quatre Indonésien·ne·s ont déposé une plainte devant le Tribunal cantonal de Zoug en janvier 2023. Ils sont soutenus par l'Entraide Protestante Suisse (EPER), par Walhi, le plus grand réseau pour l'environnement d'Indonésie, et par le European Center for Constitutional and Human Rights (ECCHR), sis à Berlin.

Pourquoi Holcim ?

Holcim est l'un des leaders mondiaux du ciment, un constituant de base du béton. Le groupe suisse fait partie des 100 entreprises qui émettent le plus de CO₂ au monde. En effet, la production de ciment en génère d'énormes quantités. Selon une étude, Holcim a ainsi émis plus de sept milliards de tonnes de CO₂ entre 1950 et 2021. Cela représente 0,42 % de l'ensemble des émissions industrielles mondiales de CO₂ depuis 1750, soit plus du double de ce que l'ensemble de la Suisse a émis sur la même période. Le groupe est donc en grande partie coresponsable de la crise climatique et est la plus grande « multinationale polluante » en Suisse ([plus d'informations](#) sur la critique de l'EPER vis-à-vis du comportement de Holcim à l'égard du climat).

Que signifie cette plainte pour les habitant·e·s de Pari et pour les personnes touchées par les changements climatiques dans d'autres régions du monde ?

Par cette plainte, les quatre Indonésien·ne·s demandent justice pour les dommages climatiques qu'ils ont subis. Dans le même temps, ils rendent le public attentif au fait que les pertes et les dommages liés aux changements climatiques sont un problème réel et vital. Les répercussions du réchauffement climatique entraînent des violations des droits humains. Les perspectives d'avenir sont inquiétantes. Les quatre plaignant·e·s savent que les principaux responsables de la crise climatique vivent surtout dans les pays du Nord et que les multinationales polluantes comme Holcim portent une responsabilité historique importante dans les dommages qu'ils ont subis et dans leurs inquiétudes pour l'avenir. Pour éviter les conséquences les plus graves de la crise climatique, une réduction rapide des émissions de CO₂ est indispensable. Par cette plainte, les quatre Indonésien·ne·s s'engagent donc pour toutes les personnes qui ont déjà subi des dommages et des pertes en raison des changements climatiques.

De quelles démarches juridiques s'agit-il ?

Ibu Asmania, Arif Pujianto, Pak Bobby et Edi Mulyono ont soumis une requête de conciliation à Zoug, où se trouve le siège du groupe Holcim, en juillet 2022. Il s'agit de la première étape nécessaire pour lancer une procédure civile (cf. art. 197 ss de la Procédure civile suisse). Par cette étape procédurale obligatoire, la justice tente d'éviter les procès inutiles. La ou le juge de paix cherche à trouver, avec les parties impliquées, une solution à l'amiable. En cas d'échec, les plaignant·e·s disposent de trois mois pour déposer plainte auprès d'un tribunal civil. Malheureusement, lors de l'audience de conciliation qui s'est tenue en octobre 2022, Holcim n'a manifesté aucune intention de reconnaître sa part de responsabilité dans les changements climatiques.

Les négociations se sont donc soldées par un échec. Le 30 janvier 2023, Arif Pujianto, Ibu Asmania, Pak Bobby et Edi Mulyono ont donc déposé une plainte contre Holcim devant le Tribunal cantonal de Zoug. Durant l'été 2023, celui-ci a d'abord limité le procès à la question de la recevabilité de la plainte. Les deux parties se sont depuis exprimées à plusieurs reprises par écrit à ce sujet. Des débats principaux auront lieu le 3 septembre 2025, au cours desquels les plaignant-e-s ainsi que Holcim pourront à nouveau s'exprimer sur ces questions.

Pourquoi les quatre Indonésien-ne-s entreprennent-ils ces démarches en Suisse ?

La plainte a été déposée à Zoug, où se trouve le siège de Holcim SA. Des traités internationaux, que la Suisse a ratifiés, fixent le lieu où doit être déposée une plainte si la partie requérante et la partie défenderesse ne sont pas du même pays. Dans le cas d'une action en dommages et intérêts, la procédure doit être engagée dans le pays où la partie défenderesse est domiciliée ou dans celui où a eu lieu l'infraction. Cela découle de la Convention de Lugano (articles 2 et 5) et de la Loi fédérale sur le droit international privé (article 33 al. 2 et article 129 ss).

Que demandent les plaignant-e-s ?

La plaignante et les trois plaignants demandent à Holcim des réparations individuelles, une indemnisation pour la souffrance psychique endurée et une contribution aux mesures d'adaptation nécessaires sur l'île de Pari (la plantation de mangroves et la construction de brise-lames, les « bronjongs », pour protéger l'île). Le montant de leurs revendications s'élève à l'équivalent de CHF 3600 environ par personne. Il est important de souligner que les plaignant-e-s ne demandent que 0,42 % des coûts réels pour les dommages subis et les mesures d'adaptation nécessaires, car, selon une étude du Climate Accountability Institute, Holcim serait responsable de 0,42 % de l'ensemble des émissions industrielles mondiales de CO₂ depuis 1750. Autre point essentiel, les plaignant-e-s demandent à Holcim de réduire ses émissions de gaz à effet de serre de 43 % d'ici 2030 et de 69 % d'ici 2040. C'est là le seul moyen de prévenir des dommages bien plus graves pour les habitant-e-s de Pulau Pari, mais aussi pour les millions d'autres personnes qui vivent sur des îles ou dans des régions côtières de faible altitude.

Quels sont les arguments avancés par les plaignant-e-s ?

Les plaignant-e-s affirment que leur île est de plus en plus souvent confrontée à des inondations de plus en plus dévastatrices. Ces inondations sont une des conséquences de l'élévation du niveau de la mer provoquée par les changements climatiques. Les requérant-e-s invoquent une violation de leurs droits de la personnalité. Ils s'appuient sur l'article 28 ss du Code civil suisse. Ils font valoir, entre autres, que l'élévation du niveau de la mer et les inondations de plus en plus fréquentes et dévastatrices à Pulau Pari affectent directement leurs moyens de subsistance, leur droit à la vie, leur droit à l'intégrité physique et leurs perspectives économiques. Ils affirment également que si les émissions ne baissent pas, les dommages risquent d'être encore plus graves. Les demandes de dommages-intérêts et de réparation du tort moral s'appuient sur les dispositions du Code des obligations. Dès lors, ce sont les procédures de recours classique du droit suisse qui s'appliquent.

Quel est le rôle de l'EPER dans cette campagne ?

Sur la base de sa stratégie, l'EPER s'engage depuis longtemps pour la justice climatique : tout être humain a le droit de vivre dans un environnement propre et sain. La justice climatique repose sur le principe des « responsabilités communes mais différenciées » de l'ONU et donc sur le principe du pollueur-payeur. Les actrices et les acteurs qui émettent le plus de gaz à effet de serre, nuisent à la biodiversité ou exploitent de manière excessive les ressources naturelles sont les principaux responsables de la crise climatique. Or, ce sont avant tout celles et ceux qui ont peu contribué à cette crise qui en subissent les conséquences. La justice climatique exige une répartition équitable des charges entre les États, les entreprises, les individus et les différentes générations. Ainsi, les actrices et les acteurs qui contribuent le plus au réchauffement climatique, notamment les entreprises et les États fortement émetteurs, portent une grande responsabilité dans la réduction rapide et drastique des émissions. Ils doivent également agir contre les répercussions des changements climatiques telles que les pertes et les dommages matériels et immatériels ou les violations des droits humains liés aux changements climatiques. En Suisse, l'EPER sensibilise la population aux interdépendances mondiales entre causes et répercussions de la crise climatique. Elle demande que les principaux responsables des changements climatiques dont le siège se trouve en Suisse participent à la lutte contre la crise clima-

tique. C'est pourquoi, sur la base de sa position en matière de justice climatique, l'EPER soutient les démarches juridiques des quatre Indonésien-ne-s (voir callforclimatejustice.org/fr) à travers une campagne de soutien et de sensibilisation. L'organisation collabore avec son partenaire de longue date en Indonésie, Walhi, et un réseau renommé de juristes, le ECCHR. L'EPER organise par exemple plusieurs événements durant la période des débats principaux, en septembre 2025. L'EPER elle-même n'entreprend pas de démarches juridiques et n'est donc pas partie à la procédure. Les quatre plaignant-e-s sont représentés devant le tribunal par une avocate suisse.

Quels sont les objectifs de l'EPER avec cette campagne ?

La campagne menée par l'EPER, Walhi et l'ECCHR entend contribuer à ce que la population suisse prenne conscience des injustices existantes et les examine de manière critique. De par leurs activités internationales, la Suisse et les entreprises suisses contribuent fortement aux changements climatiques. Or, jusqu'à présent, elles n'assument pas leurs responsabilités en la matière. Ce sont surtout les populations des pays du Sud qui subissent les répercussions de la crise climatique. Elles doivent pouvoir exiger des réparations pour les pertes et les dommages occasionnés. L'EPER souhaite leur apporter son soutien.

Qu'est-ce que l'EPER exige de Holcim ?

Comme le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat de l'ONU (GIEC) l'explique dans son sixième rapport d'évaluation, les émissions mondiales de CO₂ doivent baisser de toute urgence si nous voulons limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C. En raison de la gravité des répercussions négatives du réchauffement climatique mondial et de leur irréversibilité, ainsi que de la responsabilité historique et des capacités économiques de Holcim, l'EPER demande au groupe de se fixer au moins les objectifs de réduction d'émissions suivants, afin de jouer son rôle dans la limitation du réchauffement climatique à 1,5 °C : une réduction des émissions absolues et relatives d'au moins 43 % d'ici 2030, et d'au moins 69 % d'ici 2040, par rapport aux niveaux de 2019. L'EPER a déjà confronté Holcim à ces revendications en juin 2022. Comme le groupe ne s'est pas déclaré prêt à suivre la trajectoire de réduction d'émissions moyenne nécessaire pour limiter le réchauffement planétaire à 1,5 °C, l'EPER soutient l'action civile déposée par les quatre Indonésien-ne-s. Jusqu'à maintenant, les mesures et les objectifs fixés par Holcim de son plein gré se sont avérés insuffisants face à l'urgence de la crise climatique ([plus d'informations](#) sur le comportement de Holcim à l'égard du climat).

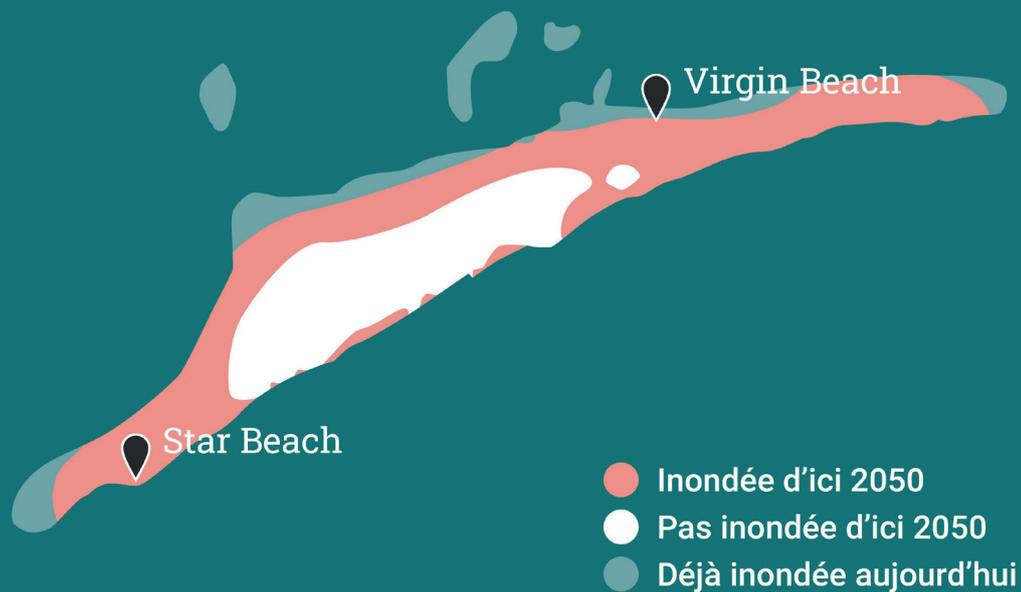
Qui finance le procès ?

Lors du dépôt de la plainte, les plaignant-e-s ont fait une demande d'assistance judiciaire auprès du tribunal. Le Tribunal cantonal leur a accordé l'assistance judiciaire.

Cartes



Pronostics sur les inondations à Pari d'ici 2050





L'histoire d'Asmania

Nom : Ibu Asmania

Date de naissance : 10 avril 1983

Famille : mariée à Tono. Ont trois enfants : Ahmad (2006), Umai (2008), Alwy (2014)

Métier : propriétaire d'une maison d'hôtes et d'un petit magasin

« Je suis née à Bekasi, dans l'ouest de Java. À l'âge de 22 ans, j'ai épousé mon mari, Tono, et nous sommes venus nous installer sur l'île de Pari. Nous avons trois enfants. Ahmad, l'aîné, va déjà à l'école à Java. Au début, je travaillais comme pêcheuse et cultivatrice d'algues. Puis, l'écosystème a commencé à changer et, en 2010, j'ai dû abandonner la culture des algues.

En 2013, les habitantes et les habitants de Pulau Pari ont décidé d'ouvrir l'île au tourisme. J'ai monté un petit commerce, puis une maison d'hôte. Aujourd'hui, nous avons quatre chambres à louer aux touristes. Depuis 2020, je propose aussi le couvert. Celles et ceux qui le souhaitent peuvent donc bénéficier d'un service complet. Nous louons également du matériel de plongée.

Mon mari et moi, nous avons investi dans une exploitation piscicole près des côtes de l'île. Nous y possédons 14 compartiments. Quand tout se passe bien, nous pouvons vendre les poissons adultes tous les neuf mois. Mon mari part aussi régulièrement pêcher en mer. Mais nous utilisons la plupart de ses prises pour nous nourrir ou pour préparer à manger pour nos hôtes.

Les inondations récurrentes affectent nos revenus. Elles ont ramené beaucoup d'huile et de saletés et ont endommagé la ferme piscicole. En 2021, nous avons perdu 300 des 500 poissons que nous possédions. Et il n'y a presque pas eu de touristes pendant deux mois. Pendant cette période, nous n'avons pas loué de chambres, pas servi de repas, pas eu de client-e-s au magasin, ni de personnes intéressées par du matériel de plongée.

Je m'inquiète pour notre avenir. Je suis aussi préoccupée par le fait que les femmes de l'île sont deux fois plus touchées par les répercussions des changements climatiques. Les revenus des familles ne cessent de diminuer. Or, les femmes doivent pouvoir subvenir aux besoins de leur famille. Je préfère ne pas trop y penser. Cela me rend triste.

Pour protéger notre famille des inondations, nous avons dû surélever notre maison. Et nous avons besoin de toute urgence d'un système pour filtrer l'eau lorsque celle des sources est contaminée par l'eau de mer. Nous devrions planter davantage de mangroves et construire des brise-lames et des digues pour mieux protéger l'île des inondations. Mais tout cela coûte cher et nous n'avons pas assez d'argent. »



L'histoire d'Arif

Nom : Arif Pujianto

Date de naissance : 31 mars 1971

Famille : marié à Ibu Darsih. Ont un enfant : Dandi (1999)

Métier : Mécanicien et gestionnaire de plage

« Je viens de l'est de Java. Quand j'avais trois ans, mes parents sont venus s'installer sur l'île de Pari. Ici, j'ai épousé ma femme, Madame Darsih. Nous avons un fils, Dandi. Il a 26 ans. Dandi est un bon plongeur. Il pêche au harpon. Nous produisons nous-mêmes nos propres harpons. Ceux du commerce sont trop chers. Les poissons pêchés au harpon rapportent un peu plus d'argent que ceux capturés au filet.

Je vis avec ma famille dans une maison en bambou au bord de la plage de Star Beach. Je veille à ce que la plage reste propre pour les touristes. Avec d'autres familles, nous nous organisons pour nettoyer régulièrement le sable. Une boîte pour les dons est installée sur la plage. Nous avons besoin d'argent pour entretenir les tables de pique-nique, les hamacs et les chaises que nous mettons à disposition. Nous nous partageons l'argent qui reste. Mais ce n'est pas grand-chose.

C'est pourquoi je travaille aussi comme mécanicien dans l'atelier que je possède derrière notre maison. J'y répare des motos, des tuk-tuks et les moteurs diesel de petits bateaux. Les tuk-tuks sont les taxis collectifs que nous utilisons à Pulau Pari. Ici, il n'y a pas de voitures. L'atelier me permet plus ou moins de joindre les deux bouts. Heureusement, je sais aussi souder. Comme il y a peu de soudeurs sur l'île, j'ai davantage de clients.

La plage de Star Beach est plate. Les inondations qui ont touché l'île fin 2021 et 2024 ont donc fait beaucoup de dégâts chez nous : la cour et toutes les pièces ont été complètement inondées. Souvent, l'eau arrive en pleine nuit, en silence et sans prévenir. Cela nous fait très peur. Nous devons alors sauver très vite tous les appareils électroniques, élever le frigo et nous mettre en sécurité.

Après les inondations de 2021, une partie des murs de notre maison ont commencé à pourrir. Il m'a fallu les rénover. Comme notre source était contaminée par l'eau de mer, nous avons dû acheter de l'eau. Et bien sûr, plus aucun touriste ne venait sur la plage. Dans notre jardin, nous avons des bananiers et des papayers. À cause des inondations, ils sont tous morts.

Les inondations amènent parfois sur la plage des bébés tortues. Ils ne peuvent pas survivre seuls. Je les ai donc apportés chez moi, où je les ai installés dans un grand réservoir d'eau, et je les nourris. J'aime bien les animaux. Je m'occupe aussi de sept chats Angora.

J'ai peur qu'il y ait d'autres inondations et que ma maison soit à nouveau endommagée. Le problème de l'eau m'inquiète aussi. Enfin, la plage s'érode de plus en plus. Nous sommes en train de la perdre. Pour pouvoir protéger ma famille, il faudrait reconstruire la maison sur des fondations plus solides. Ou alors déménager plus loin, dans un endroit plus élevé. Mais nous n'en avons pas les moyens. »



L'[EPER](#) soutient des projets de coopération au développement dans plus de 30 pays situés sur quatre continents afin de lutter contre la pauvreté et l'injustice. Elle s'engage ainsi pour que chaque être humain puisse vivre dans la dignité. En outre, grâce à son travail dans le domaine de la politique de développement, l'EPER contribue à un changement systémique, en Suisse comme à l'étranger.



L'[ECCHR](#) est une organisation indépendante et à but non lucratif basée à Berlin. Il a été fondé en 2007, afin de protéger et de faire respecter, par des moyens juridiques, les droits garantis par la Déclaration universelle des droits de l'homme, ainsi que d'autres déclarations de défense des droits humains et constitutions nationales. En collaboration avec les personnes touchées et ses partenaires dans le monde entier, l'ECCHR utilise des moyens juridiques pour mettre fin à l'impunité des responsables de crimes graves tels que la torture, les crimes de guerre, les violences sexuelles, l'exploitation économique ou les frontières fortifiées.



Wahana Lingkungan Hidup Indonesia

Le Forum indonésien pour un environnement durable ([Wahana Lingkungan Hidup Indonesia, WALHI](#)) est la plus grande et la plus ancienne ONG de défense de l'environnement en Indonésie et fait partie du réseau des Amis de la Terre International (FoEI). WALHI a été fondée en 1980 et regroupe plus de 479 ONG, avec des bureaux indépendants et des circonscriptions communautaires situés dans 27 des 31 provinces du pays. WALHI travaille sur un large éventail de questions, notamment les conflits agraires concernant l'accès aux ressources naturelles, les droits des indigènes et des paysans, le littoral et la mer, et la déforestation. WALHI s'occupe également de plusieurs questions transversales telles que le changement climatique, les femmes et la gestion des risques de catastrophes.